# Conditions générales d'utilisation de Grammage

En vigueur le 16 octobre 2026

Armand OCTEAU, entrepreneur individuel, immatriculé sous le numéro SIREN 999229016, dont l'adresse professionnelle est située 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France et Sarah LÉVY, entrepreneur individuel, immatriculé sous le numéro SIREN 999229008, dont l'adresse professionnelle est située 24 avenue du Ponant, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France

## SOMMAIRE


Article 1. Objet et documents contractuels ..... 1
1.1 Objet ..... 1
1.2 Éditeur ..... 1
1.3 Documents contractuels ..... 1
1.4 Acceptation ..... 1
1.5 Modification des CGU ..... 1
Article 2. Définitions ..... 1
Article 3. Description de Grammage ..... 2
3.1 L'audit ..... 2
3.2 Les modes d'utilisation ..... 2
3.3 La certification et le Badge ..... 2
Article 4. Utilisation gratuite ..... 2
Article 5. Licence d'utilisation ..... 2
5.1 Concession ..... 2
5.2 Jeton de licence ..... 3
5.3 Restrictions ..... 3
5.4 Composants tiers ..... 3
Article 6. Le Badge et l'Attestation ..... 3
6.1 Portée du Badge ..... 3
6.2 Durée de l'Attestation ..... 3
6.3 Usage du Badge ..... 3
6.4 Révocation ..... 3
Article 7. Quotas ..... 4
Article 8. Obligations de l'Utilisateur ..... 4
Article 9. Données personnelles ..... 4
9.1 Responsable du traitement ..... 4
9.2 Données conservées par l'API ..... 4
9.3 Données transmises par l'Outil ..... 5
9.4 Droits de l'Utilisateur ..... 5
Article 10. Propriété intellectuelle ..... 5
Article 11. Nature des mesures et responsabilité ..... 5
11.1 Des estimations ..... 5
11.2 Obligation de moyens ..... 5
11.3 Limites ..... 5
Article 12. Évolutions de Grammage ..... 5
Article 13. Suspension et fin ..... 6
Article 14. Droit applicable et litiges ..... 6

## ARTICLE 1. OBJET ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

### 1.1 Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») fixent les règles d'utilisation de Grammage, l'outil d'audit et de certification de l'empreinte environnementale des sites web édité par Solyzon, que son utilisation soit gratuite ou sous Licence.

### 1.2 Éditeur

Grammage est édité par Armand OCTEAU, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 016, dont l'adresse professionnelle est située 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France, et par Sarah LÉVY, entrepreneur individuel, SIREN 999 229 008, dont l'adresse professionnelle est située 24 avenue du Ponant, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France. Ces entrepreneurs individuels exercent ensemble sous le nom commercial Solyzon, dans le cadre d'une société en participation régie par les articles 1871 à 1873 du Code civil. Cette société n'ayant pas la personnalité morale, les droits et les obligations nés des présentes reviennent aux associés eux-mêmes, dans les conditions de l'article 1872-1 du Code civil.

L'éditeur peut être contacté par courrier électronique à l'adresse contact@solyzon.com, par téléphone au 09 74 03 99 99, ou par courrier postal à l'adresse 30 bis boulevard Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France.

### 1.3 Documents contractuels

L'utilisation de Grammage est régie par les présentes CGU. Lorsque l'Utilisateur acquiert une Licence, la vente est en outre régie par les conditions générales de vente de Grammage, et la Licence par sa confirmation de commande. En cas de contradiction, la confirmation de commande prévaut sur les conditions générales de vente, qui prévalent elles-mêmes sur les présentes CGU.

### 1.4 Acceptation

L'Utilisateur accepte les présentes CGU dès lors qu'il utilise Grammage, que ce soit en lançant un test depuis le site, en appelant l'API ou en exécutant l'Outil. À défaut d'acceptation, il doit cesser toute utilisation de Grammage.

### 1.5 Modification des CGU

L'éditeur peut modifier les présentes CGU, notamment pour tenir compte d'une évolution de Grammage ou de la loi. La version en vigueur est celle publiée sur le site avec sa date, et toute version antérieure demeure disponible sur simple demande. Une modification qui réduit les droits d'un Client sous Licence ne lui est applicable qu'au renouvellement de sa Licence, sauf lorsqu'elle est imposée par la loi.

## ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Dans les présentes CGU, les termes suivants, lorsqu'ils portent une majuscule, ont la signification qui suit.

**API** : l'interface de programmation de Grammage, accessible à l'adresse api.getgrammage.com, qui lance des audits, rend les Rapports et sert les Attestations.

**Attestation** : le résultat d'une mesure de Solyzon, signé électroniquement par l'éditeur, qui décrit une page ou un site à une date donnée et que le Badge vérifie avant de s'afficher.

**Badge** : le composant graphique que le Client intègre à son site, qui affiche le résultat de son Attestation.

**Client** : l'Utilisateur qui dispose d'une Licence.

**Domaine** : un nom de domaine rattaché à une Licence, sur lequel le Badge peut s'afficher.

**Licence** : le droit d'utiliser les fonctions payantes de Grammage, matérialisé par un jeton de licence, pour la durée et les Domaines prévus à la commande.

**Outil** : le logiciel Grammage exécuté par l'Utilisateur, sur son poste ou dans son intégration continue (ci-après la « CI »), c'est-à-dire la chaîne qui teste et publie automatiquement un site.

**Rapport** : le document produit par un audit, qui indique notamment le poids d'une page, son empreinte estimée, sa note et les corrections recommandées.

**Utilisateur** : toute personne qui utilise Grammage, avec ou sans Licence.

## ARTICLE 3. DESCRIPTION DE GRAMMAGE

### 3.1 L'audit

Grammage ouvre une page web dans un navigateur sans interface, à la manière d'un visiteur, et mesure ce qu'elle télécharge, ce qu'elle affiche et ce qu'elle consomme. Il en tire une estimation de son empreinte carbone, une note sur 100 et une lettre de A à G, calculées par rapport aux pages de sa catégorie, ainsi que la liste des bonnes pratiques à corriger.

### 3.2 Les modes d'utilisation

L'Utilisateur peut lancer un audit depuis le site getgrammage.com ou par l'API, sans rien installer. Il peut également exécuter l'Outil sur son poste ou dans sa CI, auquel cas l'audit s'exécute entièrement chez lui, sans qu'aucune donnée ne soit transmise à l'éditeur, dans les limites décrites à l'article 9.3.

### 3.3 La certification et le Badge

Avec une Licence qui le prévoit, le Client fait certifier un Domaine, soit depuis sa CI à chaque mise en production, soit à la demande. L'éditeur remesure alors lui-même un échantillon de pages et, lorsque les chiffres sont confirmés, signe une Attestation qui permet au Badge de s'afficher. Toute Licence comprenant le Badge fait également remesurer le Domaine tous les trois mois, tant qu'elle est en cours, conformément aux conditions générales de vente.

## ARTICLE 4. UTILISATION GRATUITE

Sans Licence, l'Utilisateur peut auditer une page à la fois depuis le site ou par l'API, sans créer de compte, dans la limite de trois audits par jour et par domaine et de dix audits par jour et par adresse IP. Lorsqu'un domaine a été testé depuis moins de quatre heures, l'éditeur rend le dernier Rapport plutôt que de relancer une mesure.

L'Outil fonctionne également sans Licence sur le poste de l'Utilisateur, une page à la fois, avec un Rapport au format JSON et HTML.

L'éditeur peut faire évoluer ces limites afin de protéger le service, la limite applicable étant celle appliquée par l'API au moment de la demande. L'utilisation gratuite n'ouvre droit à aucune garantie de disponibilité.

## ARTICLE 5. LICENCE D'UTILISATION

### 5.1 Concession

L'éditeur concède au Client un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utiliser l'Outil, l'API et, si sa Licence le prévoit, la certification et le Badge, pour la durée de sa Licence, sur ses propres projets et sur les Domaines qui y sont rattachés. Une Licence peut couvrir le domaine

d'un tiers, notamment celui d'un client pour lequel le Client développe le site, à condition que le titulaire de ce domaine l'ait autorisé.

### 5.2 Jeton de licence

La Licence est matérialisée par un jeton que l'éditeur remet au Client. Le jeton est confidentiel et le Client en assure la garde au même titre qu'un mot de passe, notamment en le conservant dans les variables protégées de sa CI. S'il estime que le jeton a été divulgué, il en informe l'éditeur sans délai, et l'éditeur émet alors un nouveau jeton et révoque l'ancien.

### 5.3 Restrictions

Sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi, le Client s'interdit notamment de copier, de modifier, de décompiler ou de désassembler l'Outil, de contourner la protection qui chiffre son code ou la vérification de sa Licence, de louer, de prêter, de revendre ou de mettre l'Outil à la disposition d'un tiers à titre de service, et de partager son jeton hors de son organisation.

### 5.4 Composants tiers

L'Outil intègre des logiciels libres, notamment le navigateur Chromium, Playwright et la bibliothèque CO2.js, qui demeurent soumis à leur propre licence. Les présentes CGU ne restreignent aucun des droits que ces licences accordent.

## ARTICLE 6. LE BADGE ET L'ATTESTATION

### 6.1 Portée du Badge

Le Badge affiche le poids carbone estimé d'une page ou d'une page moyenne du site, et le compare aux sites de la même catégorie. Il décrit une mesure effectuée à une date donnée, selon une méthode publiée, et n'affirme jamais qu'un site est « écologique » ou « responsable ». En conséquence, le Client s'interdit de s'en prévaloir pour affirmer, sur le Badge ou à proximité de celui-ci, une qualité environnementale générale que la mesure ne soutient pas, ce qu'interdit au demeurant le Code de la consommation depuis la directive (UE) 2024/825.

### 6.2 Durée de l'Attestation

Une Attestation est signée pour douze mois à compter de la mesure qui l'a produite, et demeure valable pendant cette durée, y compris après la fin de la Licence. Au-delà de trois mois, le Badge indique l'âge de la mesure et, lorsque l'Attestation est expirée, il n'affiche plus de chiffre et invite à renouveler la mesure. Afin que le Badge demeure exact, il est recommandé de laisser la CI le renouveler à chaque mise en production.

### 6.3 Usage du Badge

Le Badge vérifie lui-même, dans le navigateur de chaque visiteur, la signature de l'Attestation et le Domaine qui l'affiche, et ne s'affiche pas en cas de discordance. Le Client s'interdit de modifier le Badge, d'en afficher une copie figée, de l'intégrer à un domaine qui n'est pas rattaché à sa Licence ou de laisser croire à l'existence d'une certification qui n'existe pas.

### 6.4 Révocation

En cas de fraude, notamment lorsque les pages mesurées ne sont pas celles que voient les visiteurs, ou en cas de manquement grave aux présentes CGU, l'éditeur peut révoquer une Attestation. Le Badge cesse alors de s'afficher.

## ARTICLE 7. QUOTAS

L'audit par l'Outil, sur le poste ou dans la CI, n'est soumis à aucune limite. Une certification envoyée par la CI n'est pas décomptée, mais un Domaine ne peut en recevoir plus de dix par jour. La certification à la demande est possible une fois par semaine et par Domaine, et elle est décomptée du quota de pages de la Licence, qui est remis à zéro le premier jour de chaque mois.

Une Licence comprenant la fonction CI permet également de faire mesurer par l'API une page de n'importe quel site, dans la limite de cent tests par mois, remis à zéro le premier jour de chaque mois, et de vingt par heure. Ces tests ne donnent lieu à aucune Attestation.

Au-delà d'un quota, l'API refuse la demande sans rien facturer, et le Client peut souscrire une formule plus étendue.

## ARTICLE 8. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur n'audite que des sites qu'il a le droit de mesurer, soit parce qu'il en est le titulaire, soit parce qu'il travaille pour leur titulaire, soit parce qu'il s'agit de pages publiques qu'il consulte comme tout internaute. Lorsqu'il confie à Grammage les identifiants d'un site protégé par un mot de passe, il garantit être autorisé à le faire.

Il s'interdit d'utiliser Grammage pour surcharger un site, pour contourner les limites de l'API, notamment en multipliant les adresses, ou pour toute activité illicite. Il demeure seul responsable des sites qu'il fait mesurer et de l'usage qu'il fait des Rapports.

## ARTICLE 9. DONNÉES PERSONNELLES

### 9.1 Responsable du traitement

Les associés de Solyzon identifiés à l'article 1.2 sont responsables des traitements décrits ci-dessous. Pour toute question ou pour exercer ses droits, l'Utilisateur écrit à l'adresse contact@solyzon.com.

### 9.2 Données conservées par l'API

Lorsque l'Utilisateur lance un audit depuis le site ou par l'API, l'éditeur traite l'adresse de la page mesurée, son Rapport, l'adresse IP et l'agent utilisateur du navigateur de l'appelant, ainsi que le journal des requêtes. Ces données servent à fournir le service, à appliquer les limites d'utilisation et à protéger l'API contre les abus, traitements qui relèvent de l'exécution du service et de l'intérêt légitime de l'éditeur.

Elles sont conservées pendant les durées suivantes, puis effacées automatiquement chaque nuit.

- L'adresse IP et l'agent utilisateur du navigateur de l'appelant : douze mois.
- Le journal des requêtes : douze mois.
- Le Rapport complet : treize mois.
- Le résultat et l'Attestation : six ans, afin qu'une Attestation demeure vérifiable après son expiration.

Le dernier résultat de chaque site ou de chaque page échappe aux deux premiers effacements, afin que le Badge et le Rapport en cours demeurent disponibles.

Les données sont hébergées sur les serveurs de l'éditeur, derrière le réseau de Cloudflare, qui protège le site et l'API contre les attaques.

### 9.3 Données transmises par l'Outil

L'Outil exécuté chez l'Utilisateur vérifie sa Licence sans se connecter à l'éditeur et ne lui transmet aucune donnée, sauf lorsque le Client lance lui-même une certification, qui envoie alors le Rapport signé à l'API. La remontée des résultats, qui permet à l'éditeur d'affiner ses repères, est désactivée par défaut et ne s'active qu'à la demande expresse de l'Utilisateur. En mode anonyme, le domaine mesuré y est remplacé par une empreinte qui ne permet pas de le retrouver.

### 9.4 Droits de l'Utilisateur

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur ses données, qu'il exerce en écrivant à l'adresse contact@solyzon.com. L'éditeur lui répond dans un délai d'un mois. S'il estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut également saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (ci-après la « CNIL »).

## ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Grammage, son code, sa méthode de notation, ses repères, son Badge, son nom et ses logos demeurent la propriété exclusive de l'éditeur, et les présentes CGU n'en cèdent aucun droit en dehors de la Licence prévue à l'article 5.

L'Utilisateur dispose librement des Rapports qu'il obtient et peut notamment les publier, à condition de n'en modifier aucun chiffre et de citer Grammage comme source.

## ARTICLE 11. NATURE DES MESURES ET RESPONSABILITÉ

### 11.1 Des estimations

Les chiffres de Grammage sont des estimations. L'empreinte carbone repose sur le modèle Sustainable Web Design, dans sa version 4, et la note sur des repères tirés du Web Almanac, étude annuelle de l'état du web publiée par HTTP Archive. Une même page peut donner des résultats légèrement différents d'une mesure à l'autre, selon le réseau et le moment. Ces chiffres permettent de comparer et de s'améliorer, mais ils ne constituent ni une certification par un organisme tiers indépendant ni un bilan carbone réglementaire.

### 11.2 Obligation de moyens

L'éditeur met en œuvre ses meilleurs efforts pour que Grammage fonctionne correctement et demeure disponible, mais ne garantit pas un service exempt d'interruption ou d'erreur. Il peut suspendre l'API pour maintenance, en prévenant les Clients dans la mesure du possible.

### 11.3 Limites

L'éditeur n'est pas responsable des décisions prises sur la foi d'un Rapport, ni d'une perte de chiffre d'affaires, de données ou de clientèle. À l'égard d'un Client professionnel, sa responsabilité, toutes causes confondues, est limitée au prix payé pour la Licence pendant les douze mois précédant le fait qui l'engage. Ces limites ne s'appliquent ni en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni aux dommages que la loi interdit d'exclure.

## ARTICLE 12. ÉVOLUTIONS DE GRAMMAGE

L'éditeur fait évoluer Grammage, sa méthode et ses repères. Les mises à jour sont comprises dans la Licence pendant toute sa durée. Lorsqu'une nouvelle version majeure modifie les modalités d'utilisation de l'Outil, l'éditeur remet sans frais un nouveau jeton à chaque Client dont la Licence est en cours, qu'il lui suffit de reporter une fois dans sa CI.

## ARTICLE 13. SUSPENSION ET FIN

L'Utilisateur peut cesser à tout moment d'utiliser Grammage. La Licence prend fin à son échéance si elle n'est pas renouvelée, dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.

En cas de manquement grave aux présentes CGU, notamment en cas de fraude, de partage du jeton ou de contournement de la protection de l'Outil, l'éditeur peut suspendre l'accès à l'API et révoquer le jeton et les Attestations du Client, après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours, ou immédiatement lorsque le manquement menace la sécurité du service ou la confiance dans les Attestations.

## ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable, et l'Utilisateur peut à cette fin écrire à l'adresse contact@solyzon.com.

À défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction territorialement compétente. L'Utilisateur agissant en qualité de consommateur peut quant à lui saisir, conformément à la loi, le tribunal du lieu où il demeurait au moment de l'utilisation ou celui du lieu où le service a été fourni.

Si l'une des clauses des présentes CGU était déclarée nulle, les autres clauses conserveraient tout leur effet.

Grammage, un produit de SOLYZON
Armand OCTEAU, EI, SIREN 999 229 016
Sarah LÉVY, EI, SIREN 999 229 008
https://getgrammage.com